

**CONSEIL  
MUNICIPAL  
DU**

**05.07.2012**

Le Conseil Municipal de PONTIVY s'est réuni en MAIRIE, le 5 juillet 2012 sous la présidence de Monsieur Henri LE DORZE, Premier Adjoint.

**Etaient présents**

M. LE DORZE, Premier Adjoint ; M. LE MAPIHAN, Mme BURLOT, M. LE COUVIOUR, Mme DORE-LUCAS, M. MARCHAND, Mme LE PAVEC, M. PARMENTIER, Adjoint au Maire.

MM. BAUCHER, JARNO, Mmes GREZE, OLIVIERO, M. LE BELLER, Mme PESSEL, M. BURBAN, Mmes PEDRONO, RAMEL-FLAGEUL, M. LE BARON, Mme LE DOARE, M. BONHOURE, Mmes ORINEL, ROUILLARD, M. DERRIEN, Mme LE STRAT, MM. MOUHAOU, PERESSE, Mmes GUEGAN, PIERRE, M. GAINCHE, Conseillers municipaux.

**Absents ayant donné pouvoir :**

M. GIRALDON à M. BURBAN  
Mme GOUTTEQUILLET à M. LE DORZE  
M. LE BOTLAN à Mme PESSEL

**Absente excusée**

Mme DONATO-LEHUEDE

## PREAMBULE

**Monsieur Le Dorze** : Aujourd'hui nous avons un conseil municipal un peu particulier dont l'ordre du jour ne nous arrive d'habitude que tous les six ans. Mais des circonstances heureuses ont fait que Jean-Pierre (Le Roch), au piquet là-bas, a été élu député de la 3ème circonscription, donc démissionne de son poste de conseiller municipal, et de maire bien sûr. Et c'est avec un grand plaisir que nous l'accueillons ici ce soir, et je lui donnerai tout à l'heure, avec votre permission, la parole, mais quelques instants, très courts m'a-t-il dit. Et j'ai aussi le plaisir d'accueillir avec nous, un nouveau conseiller municipal, après renonciation expresse des deux précédents sur la liste, c'est à dire Khalil Kalkas et Sandra Grit : donc bienvenue à Alain Gainche dans ses nouvelles fonctions de conseiller municipal. Je rappelle qu'Alain réside dans le quartier du Pigeon Blanc. Donc bienvenue Alain, on aura l'occasion après d'échanger à nouveau.

Je propose, comme d'habitude, Julie Orinel comme secrétaire de séance, et je propose à Monsieur Bernard Baucher, qui est notre doyen au conseil municipal, de prendre la présidence pour l'élection du maire. Monsieur Baucher, c'est à vous. Il faut installer d'abord le nouveau. Donc avant de faire voter le nouveau conseiller municipal, il faut évidemment l'installer.

- Installation d'un nouveau conseiller municipal : Adoptée à l'unanimité

**Monsieur Le Dorze** : Je continue l'ordre du jour. Monsieur Baucher.

**Monsieur Baucher** : Merci Henri (Le Dorze). Je crois qu'il m'appartient de refaire l'appel et de vérifier que le quorum est effectivement rempli.

*Monsieur Baucher fait l'appel.*

Je pense qu'on peut donc considérer que le quorum est atteint. Je vous rappelle aussi qu'en application des articles L 2122-4 et L 2122-7 du code général des collectivités territoriales, le maire est élu est scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si après deux tours de scrutin aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu. Si tout ceci est parfaitement clair, je vais inviter les candidats à se déclarer. Jean-Luc Le Beller.

**Monsieur Le Beller** : Ne vous en faites pas, ce n'est pas pour me déclarer candidat. Au nom de la majorité municipale, j'ai le plaisir et l'honneur de présenter la candidature d'Henri Le Dorze.

**Monsieur Baucher** : C'est parfait, bien compris. Y a-t-il un autre candidat ?

**Monsieur Péresse** : Oui, dans la continuité de notre engagement auprès des pontivyennes et des pontivyens, qui nous ont fait confiance lors des dernières élections municipales, ils l'ont fait donc tout au long de cette mandature, nous proposons la candidature de Madame Christine Le Strat.

**Monsieur Le Dorze** : Bien madame.

**Monsieur Baucher** : Parfait.

**Madame Le Strat** : Je voulais m'exprimer également.

**Monsieur Baucher** : Vous vouliez rajouter quelque chose.

**Madame Le Strat** : Ce sera très court. En vous disant que la démocratie s'exerce pleinement lorsqu'un choix est offert, et s'il est vrai que le conseil municipal reste inchangé, il est important pour nous de rappeler que nous avons présenté un projet qui a séduit une partie des pontivyens, que nous continuons de le porter et de le défendre tout au long de cette mandature. Donc dans la mise en oeuvre de vos programmes vous avez parfois intégré certaines de nos propositions, mais d'autres thèmes n'ont jamais été abordés dans cette instance. Aussi, cette candidature est motivée dans le souci de rappeler aux pontivyens que nous travaillons et veillons aux intérêts de notre ville et que nous continuons notre engagement, comme l'a dit Yvon (Péresse).

**Monsieur Baucher** : Très bien, je vous remercie. Y a-t-il autre chose à rajouter, en particulier de la part de l'autre candidat ?

**Monsieur Le Dorze** : Non, rien de particulier. Effectivement, Madame Le Strat vous représentez un courant dans le conseil municipal et c'est normal que vous présentiez une candidature. Là-dessus, il n'y a aucun souci, c'est ça la démocratie, je suis d'accord avec vous. Par contre, je ferai une déclaration après le scrutin. D'accord ?

**Monsieur Baucher** : Très bien Monsieur Le Dorze. Je voulais maintenant préciser que le bureau est constitué par moi-même, Henri Le Dorze, Julie Orinel (je crois que c'est la plus jeune des élus), et de deux assesseurs à désigner par le conseil municipal. Il vous appartient de prendre la décision. Je propose donc Yovenn Bonhoure.

**Conseillers municipaux** : Oui.

**Monsieur Baucher** : C'est d'accord. Et Stéphanie Guégan. C'est d'accord. Nous allons maintenant procéder à l'élection du maire et donc je vous rappelle que les conseillers disposent de bulletins et d'enveloppes. Nous allons les appeler un à un pour accomplir leur vote. Et avec le bureau, nous procéderons ensuite au dépouillement. Je vais vous appeler les uns après les autres.

*Vote des élus*

**Monsieur Bonhoure** : 26 pour Monsieur Le Dorze, 6 pour Madame Le Strat.

**Monsieur Baucher** : Il n'y a pas de bulletin nul. Voilà donc le résultat qui s'affiche. Madame Le Strat obtient 6 voix et Monsieur Le Dorze 26 voix.

- Election du maire : Monsieur Henri LE DORZE élu au 1er tour.

**Monsieur Le Maire** : Je vous remercie de mon élection bien sûr. J'essaierai d'être digne de la confiance que vous m'avez apportée ce soir, mais je vous le répéterai tout à l'heure lorsque nous

serons en fin de conseil municipal. En tout cas, encore merci, et on va continuer l'ordre du jour du conseil municipal. Il y a des prises de paroles, Madame Le Strat, Marie-Madeleine (Doré-Lucas).

**Madame Le Strat** : En mon nom personnel et en celui de mes collègues, je vous félicite pour votre élection de maire. J'ai rappelé préalablement l'état d'esprit de notre équipe, notre volonté d'être constructif tout en étant vigilants, ce que nous avons dit au début de cette mandature, et rôle que nous nous sommes efforcés de tenir depuis le début, justement, de la mandature. Nous avons contesté quand nous ne partageons pas vos choix mais nous avons aussi proposé quand nous pensions pouvoir faire évoluer ces choix. Bien souvent, nos propositions n'étaient pas entendues, ni même écoutées. Vos collègues vous ont élu, vous présidez désormais notre assemblée. Nous reconnaissons votre autorité dans le cadre de la fonction qui vous est confiée et nous connaissons votre volonté de concertation. Aussi, au sein de cette assemblée, nous attendons que le débat s'exerce librement, et un respect réciproque pour qu'ensemble nous servions au mieux Pontivy et les pontivyens. La vacance d'un poste de délégué communautaire, point que nous allons aborder tout à l'heure, nous conduit à vous rappeler notre déficit de représentation à Pontivy Communauté. Nous jugerons ainsi de votre volonté d'ouverture et de votre souci de la démocratie.

**Monsieur Le Maire** : Merci Madame Le Strat.

**Madame Doré-Lucas** : Une déclaration politique du groupe Parti Communiste Français : nous nous réjouissons de l'élection d'Henri Le Dorze au poste de maire, nous pensons en effet qu'il incarne une véritable légitimité locale pour être désormais le premier magistrat. Nous apprécions aussi qu'au delà de nos divergences de politique générale et nationale, il possède également une capacité d'écoute et de travail collectif. Nous considérons qu'il saura faire fonctionner la municipalité de manière collégiale et respectueuse de nos différentes sensibilités, dont la nôtre qui a représenté sur la ville 10 % aux dernières cantonales.

**Monsieur Le Maire** : J'ai entendu les deux messages effectivement. Moi je suis quelqu'un qui aime la concertation, qui prendra son temps, qui vous écoutera. J'espère que tous les débats qu'on aura à faire d'ici la fin du mandat, chacun se respectera, et que tout avancera au mieux dans l'intérêt des pontivyens. Donc merci à vous, de vos propos. Monsieur Bernard Baucher.

**Monsieur Baucher** : Je voulais simplement terminer pour préciser qu'en application du code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2122-1, L 2122-4 et L 2122-7, le conseil municipal était invité aujourd'hui à procéder à l'élection du maire au scrutin secret. Si après 2 tours de scrutin, c'est ce que je vous ai dit tout à l'heure, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection à lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrage, le plus âgé est déclaré élu. Il a été donc, après un appel à candidature qui s'est manifesté, procédé au vote, et donc le conseil municipal élit au 1er, 2ème ou 3ème tour du scrutin, conformément au procès-verbal qui sera joint en annexe, le maire de Pontivy. Nous venons, en votant, de faire de Monsieur Henri Le Dorze, le maire de Pontivy.

**Monsieur Le Maire** : Merci. On va suivre l'ordre du jour du conseil municipal.

- Fixation du nombre d'adjoints au maire : Adoptée à l'unanimité
- Election des adjoints : Le conseil municipal élit au 1er tour de scrutin, conformément au procès verbal joint en annexe, la liste des adjoints suivants :

1er adjoint : M. LE COUVIOUR Daniel  
 2ème adjoint : Mme GOUTTEQUILLET Ghislaine  
 3ème adjoint : M. LE MAPIHAN Alain  
 4ème adjoint : Mme BURLOT Nelly  
 5ème adjoint : M. MARCHAND Christophe  
 6ème adjoint : Mme DORE-LUCAS Marie-Madeleine  
 7ème adjoint : M. PARMENTIER Jean-Jacques  
 8ème adjoint : Mme LE PAVEC Sylviane  
 9ème adjoint : M. BURBAN Loïc

*Enregistrement inaudible (fin du 1er CD)*

**Monsieur Le Maire** : On vient de me remettre une liste de 9 adjoints. Y a-t-il d'autres listes ? Comme ça on va réduire le délai à maintenant. Donc je constate le dépôt d'une liste. Je vais donc procéder à la distribution des imprimés, puis à l'élection sous le contrôle du bureau et selon les mêmes modalités que précédemment. Donc je vais rappeler les personnes qui étaient là tout à l'heure pour l'élection. Qui procède ?

**Monsieur Le Couviour** : Annonce la liste.

**Monsieur Le Maire** : Pardon, excusez-moi, oui.

1er adjoint : LE COUVIOUR Daniel  
 2ème adjointe : GOUTTEQUILLET Ghislaine  
 3ème adjoint : M. LE MAPIHAN Alain  
 4ème adjointe : BURLOT Nelly  
 5ème adjoint : M. MARCHAND Christophe  
 6ème adjointe : DORE-LUCAS Marie-Madeleine  
 7ème adjoint : M. PARMENTIER Jean-Jacques  
 8ème adjointe : LE PAVEC Sylviane  
 9ème adjoint : M. BURBAN Loïc

Donc on va vous distribuer le bulletin. Madame Guégan, Julie (Orinel) et Yovenn (Bonheure), si vous voulez revenir.

*Vote des élus*

J'ai 32 votants, vous pouvez dépouiller.

**Monsieur Bonheure** : Je ne vais pas les annoncer à chaque fois parce que ça va prendre énormément de temps, donc je n'annoncerai que les blancs et les nuls.

**Monsieur Le Maire** : Je vais vous donner le résultat : 25 pour la liste entière et 7 blancs. Donc les adjoints sont nommés, nos 9 adjoints sont donc nommés. Je vais peut-être vous donner quand même les délégations des nouveaux adjoints, enfin il y a eu un changement avec l'arrivée de Loïc Burban qui aura comme délégation travaux et environnement, et Daniel Le Couviour, 1er adjoint, conserve les finances et prend le personnel que je tenais avant. Donc voilà les nouvelles fonctions des deux élus, des deux adjoints qui ont changé un petit peu, un nouveau et un qui change un petit peu de délégation.

**Madame Le Strat** : Je suis désolée, je n'ai pas entendu ce que vous avez dit, j'étais distraite. Je crois que vous avez parlé des délégations.

**Monsieur Le Maire** : Des deux adjoints, je répète.

**Madame Le Strat** : J'entends bien.

**Monsieur Le Maire** : Donc, Loïc Burban, travaux et environnement, Daniel Le Couviour passe 1er adjoint et conserve les finances, et auquel on rajoute le personnel parce qu'on trouvait qu'il n'avait pas assez de travail, donc je pense qu'il va pouvoir faire tout ça. N'est-ce pas ?

**Monsieur Le Couviour** : Merci Henri (Le Dorze).

**Monsieur Le Maire** : Voilà ce que j'ai dit. Vous avez des remarques peut-être ?

**Madame Le Strat** : Oui mais je vais laisser Marie-Madeleine s'exprimer.

**Monsieur Le Maire** : Vous alternez, c'est bien.

**Madame Doré-Lucas** : Ce n'est pas grave, je suis rebaptisée ce n'est pas grave. C'est une déclaration politique du groupe PC : nous savons qu'il est difficile de recomposer une équipe en cours de mandat, toutefois nous sommes partisans de la plus grande cohérence dans la répartition des responsabilités des adjoints. De ce point de vue, le regroupement des travaux et de l'environnement répond à une logique de développement durable dès lors que c'est au travers des travaux que peuvent se concrétiser, pour une commune, des exigences environnementales. En revanche, on peut s'interroger sur le caractère judicieux de réunir les finances et le personnel sur le même poste d'adjoint alors que les entreprises modernes séparent direction des ressources humaines et responsable financier; et que les gouvernements de gauche distinguent ministre de la fonction publique, Lebranchu, ministre du budget, Cahuzac. Enfin, dans un contexte de montée en puissance de l'intercommunalité, l'idée de ne pas désigner comme délégué communautaire un adjoint, ne permet pas à notre ville centre de s'affirmer. Ainsi, en ce qui me concerne, quel sens y a-t-il de s'occuper du logement alors que le logement social est désormais de la compétence de la communauté à laquelle je ne peux siéger ? De même, quel sens y a-t-il de s'occuper du tourisme

alors que l'essentiel de la compétence est transféré à Pontivy Communauté ? Par conséquent, nous souhaitons qu'au delà de l'urgence, résultant de la démission de notre député du conseil municipal, une plus grande cohérence et une plus grande collégialité soit recherchée au cours des prochains mois au sein de l'assemblée municipale. Celles-ci devront être mises au service de l'affirmation de grands projets d'avenir pour le peuple de Pontivy dans un souci d'intérêt général.

**Madame Le Strat** : Je rejoins un petit peu ce qu'a pu dire Marie-Madeleine (Doré-Lucas). Je suis un petit peu surprise aussi, je trouve qu'il y a un certain manque de cohérence. J'aurais été moins étonnée si Monsieur Burban était adjoint aux finances puisqu'il en était membre et je le connais d'ailleurs au travers de cette commission là. Et je suis assez surprise que vous ayez séparé les délégations, quoique je dois reconnaître qu'elles étaient dans le sens de Marie-Madeleine (Doré-Lucas), que je ne les trouvais pas toujours très judicieuses. Moi je pense notamment au patrimoine puisque je fais aussi parti de cette commission patrimoine tourisme avec Marie-Madeleine (Doré-Lucas), au patrimoine séparé de la culture, je trouve que c'est regrettable. Et puisqu'on gère des monuments, mais on ne peut pas gérer leurs animations, et c'est vrai on a eu d'ailleurs l'occasion de souhaiter davantage de transversalité. Alors, quitte à modifier les commissions, je trouve qu'il aurait été peut-être plus logique de revoir l'ensemble et de faire aussi, enfin de donner des délégations plus cohérentes.

**Madame Ramel-Flageul** : J'interviens pour l'Union Démocratique Bretonne qui avait présenté une candidature dans le cadre du renouvellement du bureau municipal. L'UDB acte les décisions prises par le PS pour la suite du mandat. Elle note cependant que le slogan présidentiel « Le changement c'est maintenant » n'est pas encore d'actualité à Pontivy. Nous souhaitons au nouveau maire et à son équipe de mener à bien les missions qui sont les leurs, mais nous pensons nécessaire de rappeler qu'il n'y a pas de démocratie sans débat, ni débat sans démocratie. Le changement maintenant, nous le voulons à Pontivy pour que parité et ouverture constructive soient des priorités assumées ici comme à Paris.

**Monsieur Le Maire** : Bien, simplement un petit rappel par rapport à - j'ai bien entendu ce que vous avez dit toutes les trois - sur la cohérence sur le poste de travaux et environnement. Pour répondre un peu à Marie-Madeleine (Doré-Lucas), par rapport à la concomitance entre les finances et le personnel, je vais te dire qu'on n'est pas dans une entreprise privée, nous sommes bien dans une entreprise publique. Le personnel que j'ai géré maintenant depuis quelques années a bien vu l'ouverture que nous avons parce que je tiens à rappeler ici que les avancements sont faits au plus vite possible pour tous les personnels, que nous avons en début d'année voté une augmentation, certes pas suffisante, c'est évident pour les employés, mais nous l'avons fait. Donc, voyez, finances et politique personnel, on arrive quand même à avancer de manière conséquente. Ici, aujourd'hui, on n'est pas dans un renouvellement ni dans une rupture par rapport à 2008. En 2008, nous avons eu des engagements avec des partis politiques de gauche qui mettaient en exergue ce qui est aujourd'hui voté, c'est à dire un accord sur le nombre d'adjoints, sur les délégations. A l'époque, c'est vrai, l'UDB, elle a demandé l'autre jour, Françoise Ramel-Flageul, un poste au bureau municipal ; nous avons rappelé simplement qu'il y a des accords, que les accords on ne veut pas les remettre en cause. Par contre, j'ai dit en fin de réunion qu'il serait possible au sein des délégations, au sein des commissions, de revoir au conseil municipal du mois de septembre et de rechercher une cohérence entre le positionnement des élus dans leurs commissions et le positionnement des élus, de la majorité parce que je vais vous répondre pour le poste de Pontivy



Communauté, la cohérence entre les délégués communautaires et la composition des commissions. Donc il y aura du changement, on va offrir un changement qui n'a pas été fait jusqu'ici parce qu'on n'a eu que cinq jours, mais j'ai promis et on le fera, on va remettre tout à plat pour rechercher une cohérence effectivement sur les différentes commissions, surtout qu'on a deux adjoints qui ont changé d'attributions donc il est normal qu'on rebatte un peu les cartes et que chacun retrouve sa place. Par rapport à votre demande sur une deuxième poste de l'opposition à Pontivy Communauté.

**Madame Le Strat** : Intervention inaudible (CD 2 – piste 5 – 3 mn 24 s)

**Monsieur Le Maire** : Oui, mais vous l'avez plus ou moins, vous voulez la formuler de manière différente ? Allez-y alors.

**Madame Le Strat** : Je voulais vous rappeler qu'en 2008, 38 % des pontivyens nous avaient apporté leurs suffrages et que ce résultat légitime donc notre demande de représentation à Pontivy Communauté, d'une représentation équitable, même si je sais que nous n'y arriverons pas cette fois-ci. Donc une juste répartition justement nous attribuerait au minimum trois postes. Nous n'avons qu'un sur dix représentants pour la ville. Donc rien ne vous oblige, c'est ce que je vous disais, ce que je vous ai déjà dit, à maintenir la situation actuelle et passée, puisque je rappelle que le motif qui avait été opposé à l'époque était la continuité d'une sous-répartition pour la minorité. Ça n'avait pas été pour nous d'une évidence, d'une véritable évidence. Donc un nouveau délégué étant à élire, nous voulions présenter la candidature du suppléant actuel, effectivement en tant que titulaire et la candidature d'un suppléant, François-Denis (Mouhaou) en l'occurrence, parmi nos élus.

**Monsieur Le Maire** : Bien, écoutez je vais faire la même réponse que je viens de faire tout de suite : l'accord, nous aussi au sein de la majorité, on a des accords avec nos partenaires qui sont là ce soir, et il y a un partage qui a été fait, qui nous semble, nous, équitable malgré la disproportion comme vous le dites sur le nombre de voix. Mais on doit être aussi représenté de manière importante en tant que ville de Pontivy, on n'a que dix postes, alors il nous reste neuf sur 64.

**Madame Le Strat** : Vous avez 90 % des postes.

**Monsieur Le Maire** : Oui sur Pontivy, mais quand on regarde le bilan global sur Pontivy Communauté, on est quand même très très minoritaire, mais ce qui est normal. Donc pour l'instant, enfin cette fois-ci, la proposition qui va vous être faite c'est un titulaire de la majorité et un suppléant de la majorité. Donc je ne vous offre pas de poste mais vous pouvez présenter un candidat, ou voter, non, là vous ne pourrez pas présenter un candidat, simplement voter blanc ou s'abstenir. Voilà ce que je peux vous dire, même si je reconnais que vos arguments peuvent être entendus, c'est clair. Mais moi aussi j'ai l'histoire derrière. Les accords politiques que nous avons eu tous ensemble, qui ont été un travail assez long, il ne faut pas s'imaginer que d'un coup de baguette magique tout se résout. Donc moi je ne veux pas toucher à l'équilibre de notre majorité et je vais donc dans la continuité de ce qui a été fait jusqu'ici, en espérant que vous continuiez à travailler de la même manière avec nous, mais vous l'avez déclaré donc ce serait difficile

maintenant de revenir en arrière. En tout cas, croyez bien que je ferai tout ce qu'il faut pour que chacun soit entendu, je l'ai déjà dit tout à l'heure. Voilà.

**Madame Le Strat** : Oui, je vais répondre quand même. Je regrette parce que je trouve que vous êtes dans une logique d'appareil, vous n'êtes pas dans une logique de démocratie. Ça reste pour moi, pour nous, un déni de démocratie et vous allez un petit peu à l'encontre de l'ouverture que nous attendions de vous. Donc nous regrettons que vous conserviez cet état d'esprit, cette façon de faire, et puis que vous négligiez un petit peu notre droit à une représentation justement au sein de Pontivy Communauté. Nous sommes ici sur Pontivy, nous représentons aussi les administrés de Pontivy. Là vous êtes dans une logique politique, de parti, au delà de Pontivy, sur la communauté de communes. Mais nous sommes à la communauté de communes pour défendre Pontivy Communauté. Vous souhaitez garder sans doute une majorité politique et vous craigniez que nous venions voter à l'encontre de cette majorité. Ça n'est pas l'idée que nous avons de la démocratie et je regrette que vous ne puissiez pas allier républicanisme et démocratie. C'est un état d'esprit, c'est Pierre Mendès France qui le disait, la démocratie. Nous jugeons que vous ne partagez pas cet état d'esprit, nous le regrettons.

**Monsieur Burban** : Je vais juste dire un petit mot, d'abord pour vous remercier de la confiance que vous m'accordez pour ce poste d'adjoint aux travaux et à l'environnement. Comme ça a été dit, deux secteurs extrêmement liés où il y a de plus en plus de concomitance. Alors je m'efforcerai de mener à bien les travaux engagés sur la ville, Dieu sait s'il y en a, ce qui prouve le dynamisme de Pontivy, depuis de nombreuses années. Et je m'efforcerai aussi de mettre en place les différents projets qui sont en cours, qui vont prendre forme dans quelque temps, tout ça dans un souci d'unité et de concertation. Je prendrai mes dispositions à titre professionnel pour assurer pleinement mes fonctions d'adjoint. Je vous remercie.

**Monsieur Le Maire** : Merci Loïc (Burban). S'il n'y a plus d'intervention, on va continuer donc.

- Election des délégués au conseil communautaire : M. LE BELLER Jean-Luc élu titulaire par 26 voix et Mme ORINEL Julie élue suppléante par 26 voix

**Monsieur Le Maire** : On va procéder à l'élection avant de lire le rapport. Je vous propose pour l'élection, il faut voter en deux fois, une fois pour le titulaire, une fois pour le suppléant, je vous propose comme titulaire Le Beller Jean-Luc, dans une première élection, premier scrutin, et dans un deuxième scrutin, suppléante, Orinel Julie. Donc on va voter pour le titulaire. La proposition de la majorité c'est donc Le Beller Jean-Luc. Les membres du bureau, si vous voulez bien revenir officier.

Premier vote sur le titulaire, donc proposition c'est Jean-Luc Le Beller.

*Vote des élus*

**Monsieur Le Maire** : Donc Jean-Luc Le Beller, 26 voix et 6 blancs. On va procéder à l'élection de la suppléante, donc Orinel Julie. Vous êtes prêts messieurs les scrutateurs, c'est parti.

Le résultat pour la suppléante : Julie Orinel, 26 pour et 6 blancs.

- Délégation du conseil municipal au maire : Adoptée à l'unanimité

**Monsieur Le Maire** : Pour terminer ce conseil municipal, j'ai préparé une petite intervention. Chers collègues, nous voici à l'issue des différents scrutins, ça a duré un certain temps quand même, en ordre de marche. La transition aura été particulièrement courte, moins d'une semaine après l'annonce par Jean-Pierre (Le Roch) de sa décision de se positionner par rapport à ses différents mandats et ce dans la continuité des annonces qu'il avait faites lors de la campagne des législatives. Nous avons dorénavant, à l'Assemblée Nationale, un représentant pour nous défendre, pour défendre notre territoire qu'il connaît bien, pour ne pas dire très bien. Cette réactivité nous permettra de préparer la rentrée dans les conditions les plus favorables et dans la continuité des engagements pris ensemble en 2008 en réunissant les forces de gauche. D'importants aménagements urbains sont à venir, je pense à l'Avenue de la Libération, entrée de ville, dont les travaux devraient commencer cet automne et aussi celui de Stival. Les travaux de la déviation nord ont commencé après de nombreuses années d'attente, reste à résoudre le franchissement du Blavet, mais je pense qu'on va vers de bonnes solutions. En matière d'équipements, nous avons encore à réaliser les chantiers de l'école Jules Ferry et de la nouvelle salle de sports d'adresse. Nous avons également à achever l'élaboration du PDUP et de l'AVAP qui viendront compléter nos documents d'urbanisme sans oublier l'élaboration du SCoT. Enfin pour la ville, nous avons à mettre en oeuvre l'Agenda 21 que nous venons d'approuver il y a peu et ceci n'est pas la moindre des tâches qui nous attend. Quant au niveau intercommunal, il nous reste à examiner deux transferts des compétences, celui des personnes âgées, qui fait l'objet d'une expérimentation avec le Conseil Général, et celui de l'hébergement touristique qui est déjà inscrit dans les statuts de la communauté et qui fait l'objet d'une étude pour la rentrée 2012. Un autre chantier, d'une importance capitale, devrait voir le jour; celui de la mise en oeuvre du très haut débit sur notre territoire, très haut débit qui devrait améliorer la compétitivité de nos entreprises et rendre aussi grand service à nos citoyens. Au delà de ces dossiers, nous continuerons bien sûr de promouvoir un projet et une ambition à la hauteur de Pontivy et du Centre Bretagne, dans les domaines essentiels que sont l'éducation, la santé, les services et le commerce. En l'occurrence, nous conservons quatre objectifs prioritaires : la création d'un deuxième département d'IUT, celle d'un centre ou d'une maison de santé, la réouverture du tribunal - comme l'a rappelé Jean-Pierre (Le Roch) lors de l'inauguration du centre d'accès au droit, et là on aura un défenseur pour que ce projet aboutisse - il faut que notre territoire ne soit plus un désert judiciaire, il faut donc réussir à ce que le tribunal ouvre à nouveau, comme il l'avait fait dans les années 1925-1930, et par ailleurs, quatrième objectif, nous travaillons sur le renouvellement de notre charte de développement commercial. Indépendamment de ces questions, et dans un contexte économique particulièrement difficile, nous aurons à rester attentifs aux difficultés de nos entreprises et à leurs besoins, en lien avec Pontivy Communauté. Bien sûr que le cadre de vie des pontivyennes et des pontivyens soit le plus agréable possible, mais aussi il faut qu'ils trouvent une réponse de proximité à leurs besoins, je pense ainsi, entre autres, aux services du public et au public. Pour terminer, je tiens une nouvelle fois, au nom de la municipalité, en mon nom propre, à vous renouveler mes remerciements pour votre confiance. Tous ensemble, travaillons pour notre territoire, pour l'intérêt de tous. Je vous remercie.

\*\*\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée vers heures.